



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E14420

VALABLE JUSQU'AU 20/11/2024

ÉDITÉ LE 23/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1982

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 17/11/2005
40 000

Raison sociale : SOCIETE PLUMAS

21 RUE HECTOR BERLIOZ
72000 LE MANS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS 324419043

Siret : 324 419 043 00025

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3222120

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 524812H1244000/001 607439/2

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 524812H1244000/001 607439/2

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2023

Téléphone : 02 43 28 43 55

Portable : 06 09 47 39 51

Site Internet :

E-mail : secretariat@plumas.fr

Fax : 02 43 24 02 63

Responsabilité légale :

LECA FINANCES (879 992 519) / CAMUS DAVID DIRECTEUR GÉNÉRAL / LECHAT
EDDY DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	14/09/2022
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	14/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	14/12/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	14/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	14/12/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	14/12/2023
o Ventilation mécanique	14/09/2022

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.